

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité de Sainte-Barbe

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Chantal Girouard, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - Poste de mairesse ou maire
 - Poste de conseillère ou conseiller 1
 - Poste de conseillère ou conseiller 2
 - Poste de conseillère ou conseiller 3
 - Poste de conseillère ou conseiller 4
 - Poste de conseillère ou conseiller 5
 - Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du vendredi 19 septembre au vendredi 3 octobre

Horaire

Lundi 22 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Mardi 23 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Lundi 29 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Mardi 30 septembre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Mercredi 1 ^{er} octobre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30
Jeudi 2 octobre	De 9h à 12h	De 13h à 16h30

Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

SMC-1 (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé (à mobilité réduite) et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 21 octobre 2025 à votre présidente ou président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité:

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le mardi 21 octobre 2025.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 23 octobre 2025.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance (pour les non domiciliés) et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre 2025 à 16h30.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Maryse Benoit
5. Vous pouvez joindre la présidente à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Chantal Girouard, Présidente d'élection

Adresse : 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0

Téléphone : 450 371-2504 poste 101

Fait à Sainte-Barbe le 8 juillet 2025



Présidente d'élection